



**UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Service technique

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION
DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT**

Travaux de dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Poterie

Compte-rendu de la réunion de piquetage 25 Octobre 2017

• Lieu :	Moulin de la Poterie, commune de Coincy, à 10h30
-----------------	--

• Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont (SIGBVOA)	• Maître d'œuvre : Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	• Entreprise : Mascitti Nino SA
--	--	---

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEVEQUE Yves	Président du syndicat	✓		
PHILIPON Hugues	Vice-Président		✓	
LARGET Jonathan	Union des syndicats d'aménagement	✓		
WEISS Wendy	Technicienne du syndicat	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise MASCITTI S.A	✓		
HOUPERT Maxime	Entente Marne		✓	
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie		✓	
CHAMPAGNE Fabrice	Agence Française pour la Biodiversité		✓	
ALAVOINE Jean-François	Agence Française pour la Biodiversité		✓	
DUNTZE Martin	Fédération de l'Aisne pour la pêche		✓	
VERDOOLAEGUE Gérard	Propriétaire de l'ouvrage		✓	
ARNEFAUX Alain	Commune de Coincy		✓	
CHARPENTIER Gérald	Commune de Coincy		✓	
ANSEEUW David	Commune de Coincy		✓	

Les travaux de dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Poterie ont été confiés, après l'analyse des devis, à l'entreprise MASCITTI SA – (siège : Villers-Cotterêts / 02.)

• **SITUATION ACTUELLE :**

Le syndicat intercommunal de gestion du bassin versant de l'Ourcq amont œuvre depuis de nombreuses années pour l'entretien et la restauration des cours d'eau. Il s'oriente dans une réelle reconquête des milieux aquatiques, en réalisant des études globales (bassin versant de l'Ordrimouille), en effectuant des travaux de renaturation de cours d'eau (Coincy et Oulchy-le-Château), et aujourd'hui en proposant de restaurer la continuité écologique sur l'Ordrimouille.

D'après l'étude globale réalisée sur le bassin versant de l'Ordrimouille en 2015, par le bureau d'étude hydrosphère, plusieurs seuils apparaissent infranchissables. Le premier seuil à faire obstacle à la continuité écologique est le seuil de l'ancien moulin de la Poterie (ROE 31134). Il se situe 4,4 km en amont de l'affluence avec l'Ourcq, au niveau de la commune de Coincy.

Actuellement, le seuil est sans usage et en mauvais état, l'absence d'enjeux aux abords de celui-ci permet une relative facilité d'intervention. En effet, son démantèlement n'engendrerait pas une trop importante technicité et permettrait de restaurer rapidement la continuité écologique.

L'ouvrage est composé d'un seuil fixe, d'une hauteur de chute d'environ 1,20 m de hauteur, morcelée en escalier de 4 marches. Il est totalement infranchissable pour la faune piscicole en toute saison. De plus, il bloque les sédiments dans sa retenue amont qui semble en partie comblée par des éléments de toutes tailles granulométriques.



Photographies de l'ouvrage vue aval (gauche) et vue amont (droite)

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Recréer des faciès d'écoulements diversifiés
- Décolmater les zones amont des ouvrages,
- Restaurer la pente d'équilibre et la dynamique naturelle du cours d'eau,
- Ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en étiage,
- Diversifier les habitats aquatiques et favoriser la biodiversité,
- Restaurer les potentialités piscicoles conformément au Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Aisne élaboré en 2012.

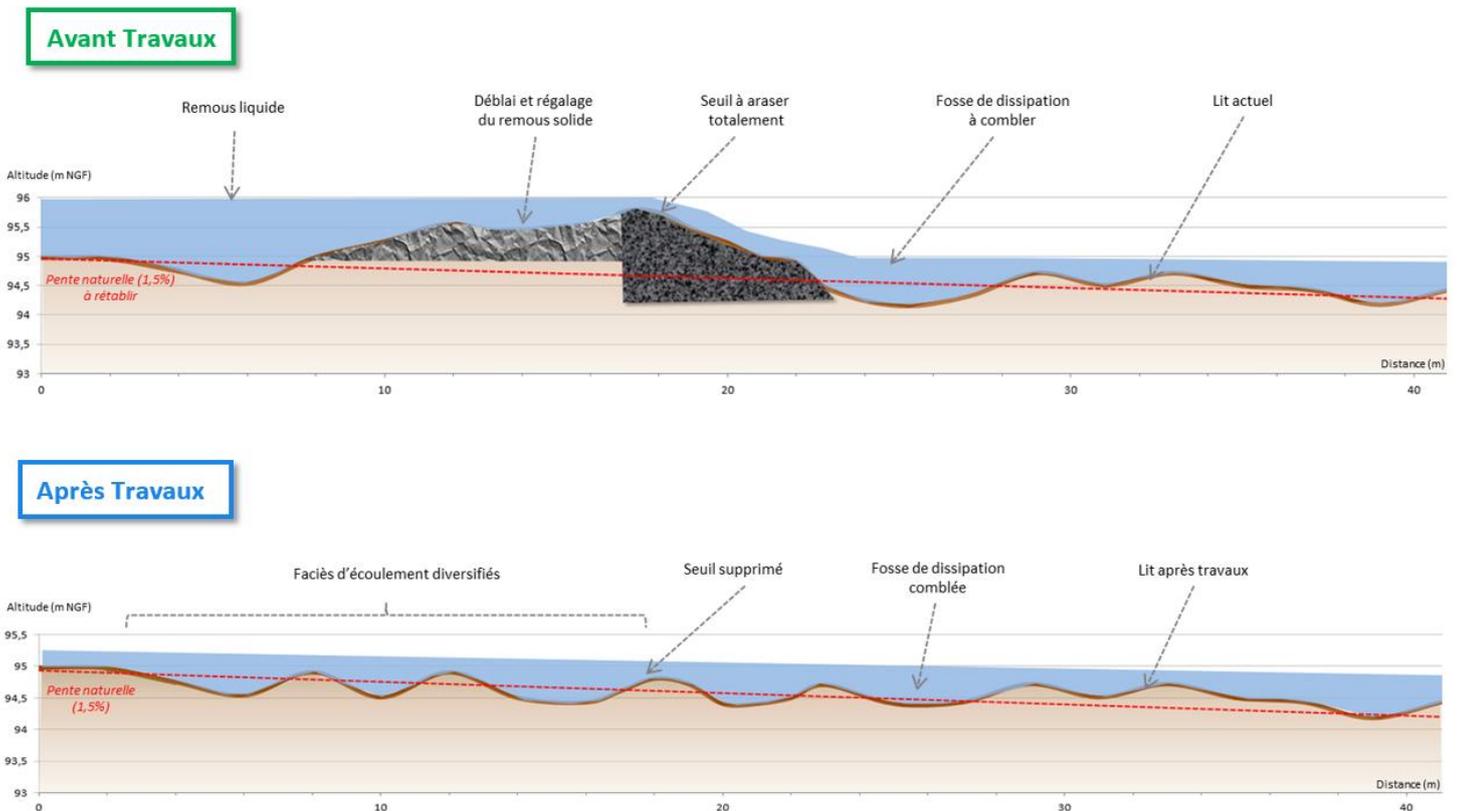
Les travaux de dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Poterie permettront de restaurer la continuité écologique sur plus de 7 km de cours d'eau depuis l'affluence avec l'Ourcq et de rétablir la liaison avec le ru Lua.

• **DETAIL DES TRAVAUX :**

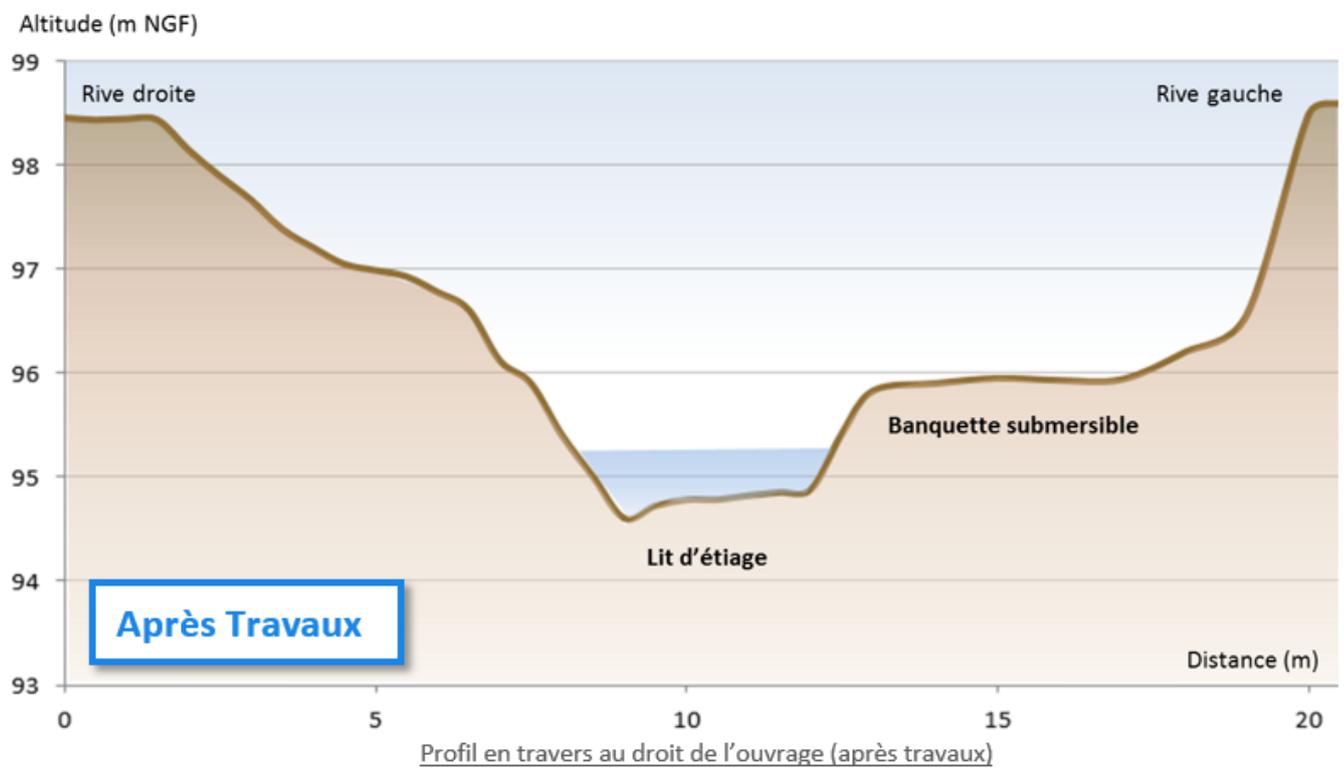
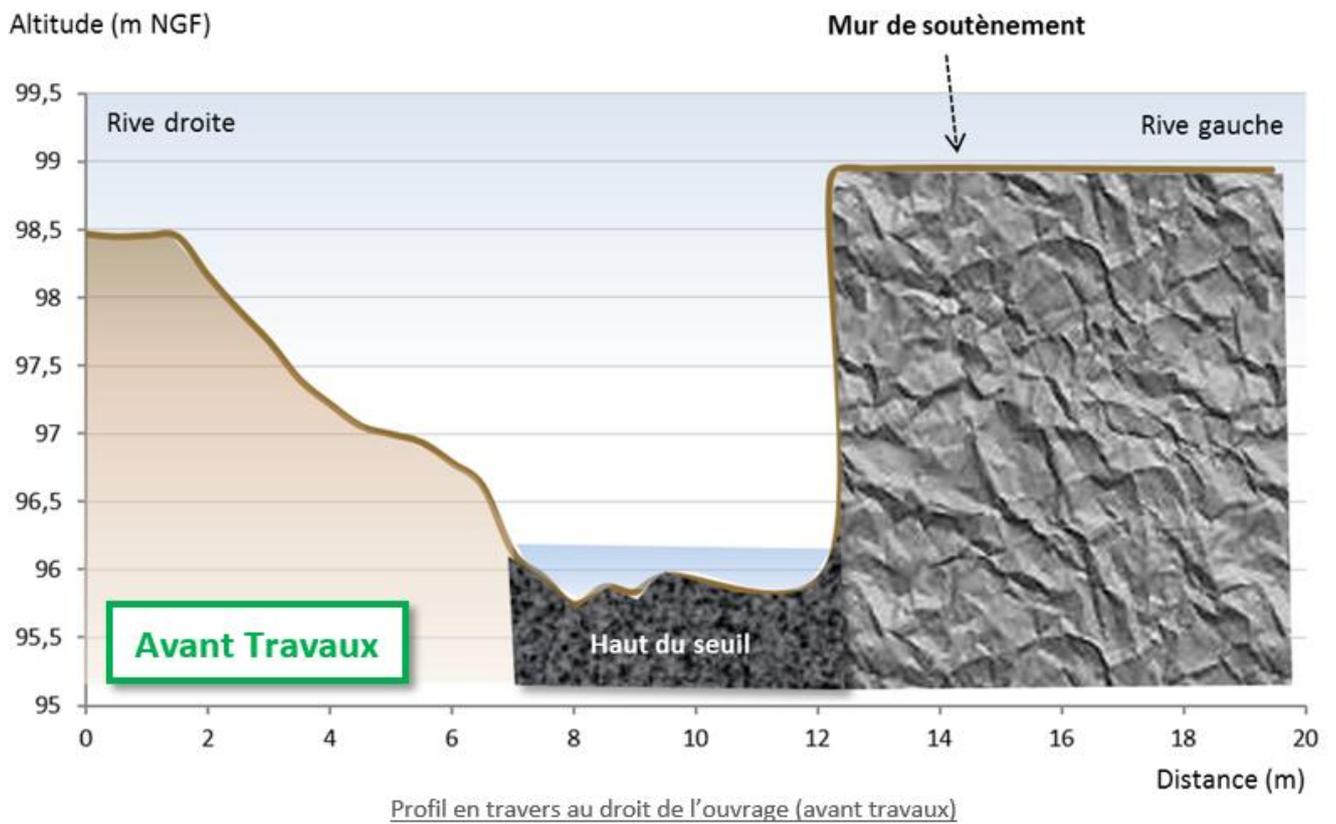
L'opération consiste à :

- Abattre la végétation arborescente et arbustive ayant poussé au sein des maçonneries en rive gauche.
- Déraser le seuil et le mur de soutènement rive gauche ($\approx 85 \text{ m}^3$ de matériaux). La cote du fond du lit sera mise à la cote 94,6 m NGF. Les matériaux inertes (pierres) issus des maçonneries seront réutilisés pour former l'assise de la banquette rive gauche et combler la fosse de dissipation.
- Régaler l'accumulation de sédiments en amont de l'ouvrage ($\approx 25 \text{ m}^3$) pour atténuer la rupture de pente, et faire une transition douce afin de stabiliser le profil en long et éviter l'incision du lit (rétablissement de la pente d'équilibre à 1.5 %).

Profils en long sur l'Ordrimouille : avant et après travaux

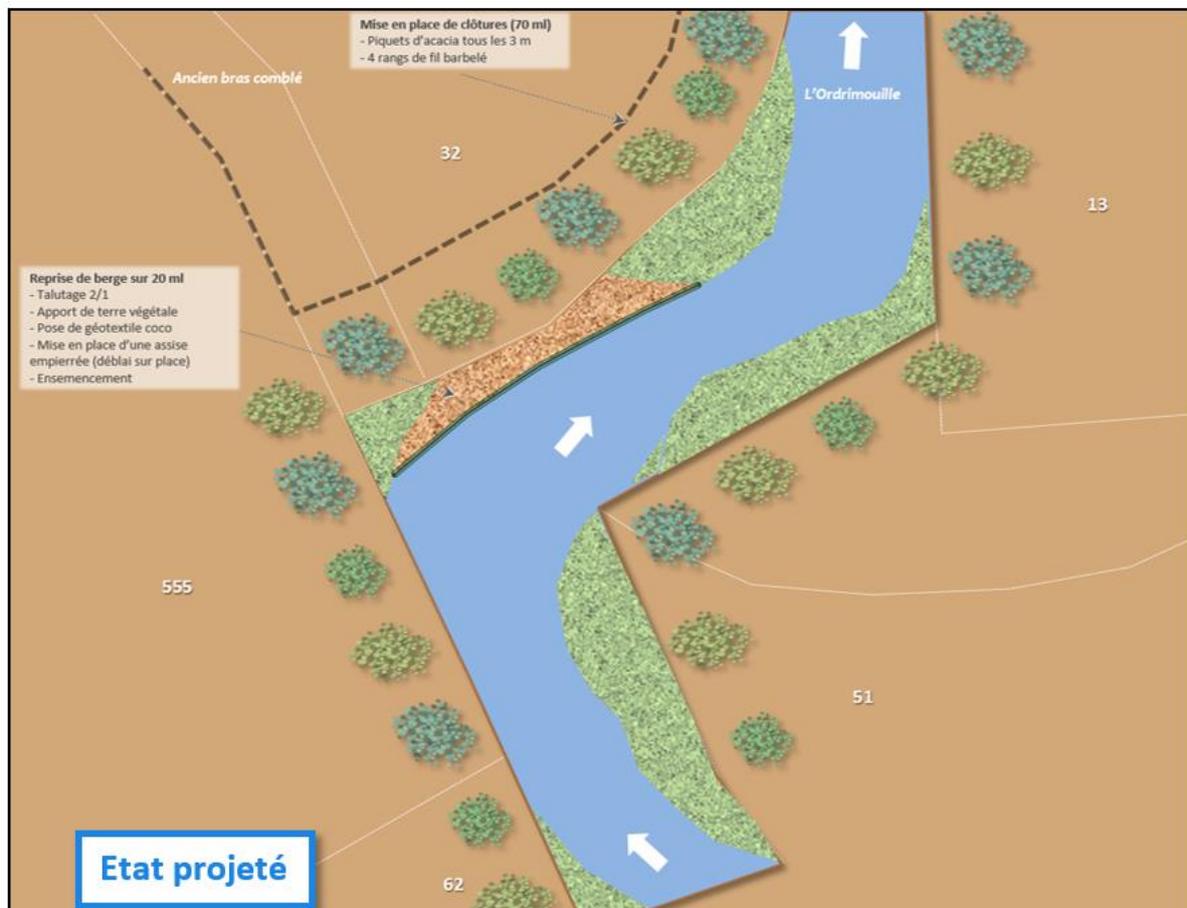


- Mettre la section de l'actuel seuil au gabarit du cours d'eau juste en aval, où une banquette d'environ 1 m de hauteur s'est formée naturellement, permettant un soutien du débit en période d'étiage. La nouvelle section du lit mineur sera donc composée d'un lit d'étiage d'environ 6 m de large et d'une banquette d'environ 5 m de large en rive gauche.
- Mettre en place une banquette d'environ 1 m de haut sur 20 m de long en rive gauche, par apport de terre végétale et écrêtage du merlon ($\approx 100 \text{ m}^3$), dans la continuité de celle déjà formée plus en aval de l'ouvrage actuel. Cette banquette sera submersible en période de crue et permettra de réduire la section hydraulique au niveau de l'ouvrage en période d'étiage.



- Remettre en état le site après travaux (ensemencement, pose de clôtures...).

Les modalités techniques du dérasement sont illustrées ci-après (Plan de masse des travaux) :



• **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

- Un piquetage précis de l'ensemble de la zone de travaux a été réalisé ce jour par le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre.
- Les travaux débiteront le lundi 30 octobre 2017. La première étape de ces travaux consiste au nettoyage des emprises et à la suppression du seuil. Il est convenu de supprimer l'ouvrage avant le 1^{er} Novembre, afin de laisser le cours d'eau se décolmater et s'équilibrer durant ce jour férié.
- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 15 jours.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise MASCITTI 06.12.43.28.43
M. LARGET Jonathan – Union des syndicats 03.23.20.36.74
Mme WEISS Wendy – Syndicat de l'Ourcq amont..... 06.32.63.61.59

• **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :**

- Au vu du délai très court d'exécution des travaux, il a été convenu de ne réaliser qu'une seule réunion de chantier. Toute personne qui le souhaite peut y participer.

**Rendez-vous le Jeudi 02 Novembre 2017 à 09h30
Moulin de la Poterie, à Coincy**

Le service technique,



Jonathan LARGET

Animateur CATER

10 rue du Bon Puits
02000 Chivy-les-Étouvelles

Tel : 03.23.20.36.74

Fax : 03.23.20.36.76

Mail : union-des-syndicats@griv.fr

Retrouvez-nous sur : www.union-des-syndicats.fr